



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2010.1313**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-13195- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : COMITÉ SCIENTIFIQUE POUR LA RESTAURATION DE LA PEINTURE EN TROMPE
L'ŒIL DE L'ESCALIER DE L'HÔTEL DE CHATEAURENARD - PRISE EN CHARGE DES FRAIS
DE DÉPLACEMENT DES PARTICIPANTS**

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESSE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Jules SUSINI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESSE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Yannick DECARA, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Liliane PIERRON

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



01.25

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/12/10

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMITÉ SCIENTIFIQUE POUR LA RESTAURATION DE LA PEINTURE EN TROMPE L'ŒIL DE L'ESCALIER DE L'HÔTEL DE CHATEAURENARD - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES PARTICIPANTS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les travaux actuellement conduits sur l'Hôtel de Chateurenard visent à consolider les structures et assurer la protection du décor en trompe l'œil du vestibule d'accueil dont l'auteur est un artiste du XVIIème siècle : Jean Daret.

Cette belle œuvre, unique pour toute la moitié sud de la France, est très connue et attire de nombreux visiteurs.

Après ces travaux sur la structure, il est à présent nécessaire de restaurer la peinture.

L'œuvre d'une belle finesse et d'une grande superficie couvre les murs et plafonds de l'ensemble du vestibule et a été restaurée depuis le XVIIème siècle souvent avec lourdeur.

Les techniques ont évolué et aujourd'hui, il faut revoir la restauration et sauvegarder la peinture des dégradations nombreuses dont elle est atteinte.

Un constat d'état a été réalisé et montre toute l'ampleur du travail à entreprendre selon des techniques parfois complexes.

Cette œuvre, protégée au titre des monuments historiques, ne peut-être traitée à la légère et demande avis et conseils des meilleurs spécialistes.

C'est pourquoi, en accord avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, il a été constitué un Comité Scientifique regroupant universitaires, conservateurs et restaurateurs parmi les plus compétents en ce domaine.

Deux comités sont prévus durant l'année 2011.

Les réunions de ce Comité Scientifique impliquent des frais de déplacement (*transport, repas, séjour*), dont voici le détail :

1/ **Frais de déplacement** : Remboursement des frais réels (*sur présentation des originaux de billets de train*).

2/ **Frais d'hébergement et de restauration** :

Prise en charge des frais réels, soit directement, soit par voie de remboursement sur présentation des justificatifs, pour un montant maximum de :

- 85 € par nuit avec petit déjeuner,
- 28 € par repas.

Les dépenses seront imputées sur le budget de la Ville, chapitre 92322-6251-1871 qui présente les disponibilités suffisantes.

La liste des personnes nécessitant une prise en charge totale des frais (*déplacement, hébergement et restauration*) et des personnes dont seul le repas de midi sera pris en charge. (*personnes habitant sur Aix*) est jointe en annexe.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DONNER** votre accord sur la prise en charge des frais de déplacement, hébergement et restauration occasionnés par les réunions du Comité Scientifique ;
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée sur le budget de la ville chapitre 92322-6251-1871 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2010.1313 - COMITÉ SCIENTIFIQUE POUR LA RESTAURATION DE LA PEINTURE EN
TROMPE L'ŒIL DE L'ESCALIER DE L'HÔTEL DE CHATEAURENARD - PRISE EN
CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES PARTICIPANTS**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Chateaurenard - Comité scientifique

Personnalités extérieures demandant une prise en charge totale : déplacement, hébergement et restauration

1/ Mme Françoise Auger-Feige
Restauratrice
21140 Semur-en-Auxois

2/Mr Olivier Bonfait
Professeur d'Histoire de l'Art
Paris

3/ Mr Arnaud Bréjon de Lavergnée
Directeur du Mobilier National
Paris

4/Mr Sylvain Laveissiere
Conservateur en chef du Département des peintures
Paris

5/ Mme Jane MacAvock
Historienne de l'Art
Paris

6/ Mr François Botton
Architecte
Lyon

Personnalités demandant la prise en charge du déjeuner de midi :

1/Mme Marie-Christine Gloton
Historienne de l'Art
Aix en Provence

2/Mr robert Jourdan
Conservateur Régional – DRAC
Aix en Provence

3/ Mr Yves Cranga
Conservateur – DRAC
Aix en Provence

4/ Mr Roland May
Directeur du Centre Interrégional de Conservation et Restauration du Patrimoine (CICRP)
Marseille